

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUCAS

**SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

Envoyé en préfecture le 24/04/2026

Reçu en préfecture le 24/04/2026

Publié le

ID : 084-218400570-20260424-DEL\_26\_04\_09-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal ..... 11
- En exercice ..... 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 10

## OBJET DE LA DELIBERATION n° 26-04-09

**CENTRE D'ACCUEIL ET D'EXPOSITION :  
CREATION D'UN EMPLOI NON  
PERMANENT EN VERTU DE L'ARTICLE L.  
332-23.2° DU CODE GENERAL DE LA  
FONCTION PUBLIQUE**

L'an deux mille vingt-six, le treize du mois d'avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de JOUCAS, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sur convocation adressée le 7 avril 2026, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Lucien AUBERT, Maire.

**Étaient présents :** M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Lionel NICOLAS, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY  
Formant la majorité des membres en exercice

**Absents :** Mme Corinne MOUREAU-BAHRAOUI, qui a donné pouvoir à M. Maurice JEAN pour voter en son nom.  
M. Laurent QUEYTAN.

**Mme Séverine GUILLOT** a été nommée secrétaire de séance.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.2 ;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité à savoir assurer l'accueil au Centre d'Accueil et d'Exposition Le Labyrinthe d'Art du mois de juin au mois de septembre inclus,

Sur rapport de Monsieur le Maire,  
Et après en avoir délibéré,

**A l'unanimité,**

## DECIDE

La création d'un emploi non permanent au grade d'adjoint administratif pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 4 mois allant du 01/06/2026 au 30/09/2026 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 brut du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Lucien AUBERT**



La Secrétaire de séance,

**Séverine GUILLOT**

